

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS  
N° 2025/0018**

Séance du 03 avril 2025

<u>Date de la convocation</u> 28 mars 2025
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 10 Présents : 7 Procurations : 2 Votants : 9

*L'an deux mille vingt-cinq,*

*Le trois avril à dix-huit heures,*

*Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe FIORENTINO, Président.*

**Présents :**

*Titulaires* : Madame Françoise BRUNETEAUX, Messieurs Christophe FIORENTINO, Jean-Marc DELIA, Frank CHIKLI, Philippe HEURA, Jean-Pierre DERMIT ;

*Suppléants* : Monsieur Raymond ALBIS ;

**Représentés** : Messieurs Pierre-Paul LEONELLI (pouvoir à Philippe HEURA) et Charles-Ange GINESY (pouvoir à Frank CHIKLI) ;

**Absents excusés** : Monsieur Jean LEONETTI ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marc DELIA.

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025 et approbation de la fongibilité des crédits**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif de l'année 2025 (en Hors Taxe) du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets qui est construit à partir de la nomenclature M57. Il rappelle qu'il a été élaboré conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires préalablement présenté lors du Comité Syndical du 10 février 2025.

Le budget primitif présente les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Après examen, il est donc proposé de voter par chapitre les dépenses et recettes suivantes tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que par opération d'équipement en investissement :

- En fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025 HT
011	Charges à caractère général	32 552 367,00 €
012	Charges de personnel	2 795 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	262 529,00 €
66	Charges financières	1 180 000,00 €
67	Charges spécifiques	309 500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections (amts)	2 299 450,00 €
<b>TOTAL 3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1+2)</b>		<b>40 228 846,00 €</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €
<b>TOTAL 4 - DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 228 846,00 €</b>

RECETTES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025 HT
013	Atténuations de charges	78 000,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	12 458 978,75 €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations et participations	25 463 742,00 €
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits spécifiques	- €
78	Reprises amort, dépréciations, prov (semi-budgétaires)	- €
<b>TOTAL 1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 048 720,75 €</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	681 495,00 €
<b>TOTAL 2 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>681 495,00 €</b>
<b>TOTAL 3 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1+2)</b>		<b>38 730 215,75 €</b>
002	Recette de fonctionnement reportée	1 498 630,25 €
<b>TOTAL 4 - RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 228 846,00 €</b>

- En investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025 HT
16	Emprunts et dettes assimilées	2 269 060,00 €
20	Immobilisations incorporelles	429 555,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 541 145,85 €
23	Immobilisations en cours	81 180,44 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amts des subventions)	681 495,00 €
041	Opérations patrimoniales	65 000,00 €
<b>TOTAL 3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)</b>		<b>5 067 436,29 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €
<b>TOTAL 4 - DEPENSES GLOBALES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 067 436,29 €</b>

RECETTES		
Chapitre	Intitulé	BP 2025 HT
13	Subventions d'investissement	1 603 390,00 €
16	Emprunts et dette	- €
23	Immobilisations en cours	77 940,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissements)	2 299 450,00 €
041	Opérations patrimoniales	65 000,00 €
<b>TOTAL 3 - RECETTES INVESTISSEMENT (1+2)</b>		<b>4 845 780,00 €</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	221 656,29 €
<b>TOTAL 4 RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 067 436,29 €</b>

N° opération	Libellé de l'opération	RAR N-1 (1)	Propositions nouvelles
10004	Mise aux normes des déchèteries	30 535,45 €	660 000,00 €
150001	Restructuration CITT	- €	47 400,00 €
160002	Restructuration CVO	- €	- €
180001	Fermeture site Massoins	- €	31 960,00 €
202002	Cessation activité Malamaire	108 792,66 €	25 000,00 €
202101	Centrale de production d'énergies	- €	180 000,00 €
202201	Nouveaux bureaux administratifs SMED	22 069,91 €	15 683,27 €
202301	Plateformes broyage de déchets verts	- €	197 500,00 €
202510	La Marigarde	- €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>161 398,02 €</b>	<b>1 207 543,27 €</b>

Par ailleurs, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé à l'assemblée délibérante de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

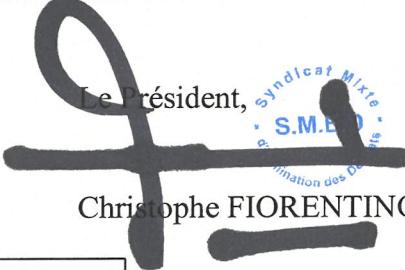
En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical,  
7 voix POUR*

*2 ABSTENTIONS uniquement pour l'opération 202101 « Centrale de Production d'Energie »  
(Messieurs Pierre-Paul LEONELLI et Philippe HEURA) :*

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'année 2025 en Hors Taxe du SMED chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement ainsi que par chapitre et par opération d'équipement pour la section d'investissement, tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération et conformément aux données présentées ci-dessus ;
- **DONNE** au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus**  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Président, Syndicat Mixte  
S.M.E.D.  
d'élimination des Déchets  
Christophe FIORENTINO

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : **11 AVR. 2025**  
- De la transmission au contrôle de la légalité le : .....  
- De la publication le **16 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMED dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice par voie postale ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.